ROYAUME DE BELGIQUE

– – – – – – – – – –

AVIS 34.165/4

DE LA SECTION DE LÉGISLATION DU CONSEIL D'ETAT

– – – – – – – – – – – –

Le CONSEIL D'ETAT, section de législation, quatrième chambre, saisi par le Ministre-Président du Gouvernement wallon, le 23 septembre 2002, d'une demande d'avis, dans un délai ne dépassant pas un mois, sur un avant-projet de décret "portant assentiment à l'Accord de Partenariat entre les Membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats Membres, d'autre part, annexes I, II, III, IV, V et VI, signé à Cotonou, le 23 juin 2000", a donné le 19 novembre 2002 l'avis suivant :

EXAMEN DU PROJET

1. Suivant l'article 100, les annexes et les protocoles joints à l'Accord de Partenariat auquel il est porté assentiment en font partie intégrante; il n'est dès lors pas nécessaire d'y porter assentiment de manière séparée.

2. Il convient, en revanche, de porter expressément assentiment à l'Acte final joint à l'Accord.

3. Afin de respecter la rédaction de l'intitulé de l'Accord auquel il est porté assentiment, il y a lieu d'ajouter, dans l'intitulé et à l'article unique, les mots "Accord Cotonou", mis entre parenthèses.

Eu égard à l'ensemble de ces observations, il est proposé de modifier l'intitulé de l'avant-projet comme suit :

"Avant-projet de décret portant assentiment à l'Accord de Partenariat entre les Membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part (Accord Cotonou), et à l'Acte final, signés à Cotonou, le 23 juin 2000".

L'article unique de l'avant-projet, ainsi que l'intitulé, seront adaptés en conséquence.

La chambre était composée de

Madame	M.-L.	WILLOT-THOMAS,	président de chambre,
Messieurs	P.	LIÉNARDY,	conseillers d'Etat,
	P.	VANDERNOOT,	
Madame	C.	GIGOT,	greffier.

Le rapport a été présenté par M. J. REGNIER, premier auditeur chef de section. La note du Bureau de coordination a été rédigée et exposée par M. Y. CHAUFFOUREAUX, référendaire adjoint.

LE GREFFIER, LE PRÉSIDENT,

C. GIGOT M.-L. WILLOT-THOMAS